

● La Commission a rendu vendredi son avis sur les plans budgétaires des Etats membres de la zone euro.

● Les projets de sept pays, dont la Belgique, risquent de ne pas être

conformes aux critères du pacte de stabilité.

● Comme la France et l'Italie, la Belgique obtient un délai de trois mois pour revoir sa copie.

La dette belge inquiète la Commission

La rigueur budgétaire n'est plus le seul cap

Non, il n'est pas question de perdre de vue l'objectif de consolidation budgétaire. Et non, l'application des critères du pacte de stabilité n'est pas facultative. La Commission européenne l'a rappelé vendredi à sept pays de la zone euro, qui risquent de ne pas être en mesure de les respecter. Dont trois, la France, l'Italie et la Belgique, sont priés de détailler de manière convaincante, d'ici le printemps, les mesures structurelles qu'ils prendront qui pour réduire leur déficit public, qui pour amenuiser leur dette (*lire ci-contre*).

Mais en période de basse conjoncture, avec une croissance et une inflation basses, il importe désormais sinon de réorienter, du moins de diversifier les priorités. Certes, la "responsabilité budgétaire", reste, avec les investissements et les réformes structurelles, l'un des trois piliers de l'examen annuel de croissance de la Commission, qui trace les axes

stratégiques de l'économie européenne pour l'année à venir.

Mais selon le vice-président de la Commission en charge de l'Euro et du Dialogue social, Valdis Dombrovskis, il importe à présent que les Etats membres "se concentrent sur la qualité des finances publiques", veillent à améliorer la qualité des dépenses et déplacent "le poids

fiscal du travail", pour stimuler la croissance.

De l'importance des indicateurs sociaux

Pour ce qui est des investissements, la Commission Juncker a présenté mercredi son plan européen dont elle espère qu'il permettra de mobiliser 315 milliards d'euros en trois ans. "Mais pour tirer le meilleur parti de ce paquet d'investissement et de la responsabilité budgétaire, nous devons nous engager davantage dans des réformes structurelles", pointe la com-

missaire à l'Emploi et aux Affaires sociales, Marianne Thyssen. Plus de 24 millions de personnes – dont un nombre très élevé de jeunes sont sans emploi dans l'Union, tandis que la pauvreté et les inégalités augmentent a rappelé la Belgique.

Réformer, d'accord, mais pas la hussarde: "La pierre angulaire doit être le dialogue social pour créer un sentiment d'appropriation", insiste Marianne Thyssen. Laquelle indique que la Commission prêtera une attention beaucoup plus soutenue aux indicateurs sociaux dans le cadre de la procédure d'analyse des déséquilibres des questions macroéconomiques "afin de mieux les identifier" et, surtout, "d'y remédier".

OleB

La Belgique doit revoir sa copie pour mars 2015

L'avis rendu vendredi par la Commission européenne sur le plan budgétaire de la Belgique pour 2015 n'est pas forcément celui qu'espérait le gouvernement Michel.

Selon la Commission, le budget belge "présente un risque de non-conformité" aux critères du pacte de stabilité, en raison de l'évolution de la dette publique belge. De 104,5% du PIB en 2013, elle

devrait passer à 107% en 2015. La Belgique est sortie à l'été 2014 de la procédure d'infraction pour déficit excessif. Elle doit néanmoins respecter des dispositions transitoires en vue de réduire de 5% par an, pendant trois ans, l'écart entre le ratio de sa dette et le seuil de 60% du PIB. Pour ce faire, elle doit procéder en 2015 à un ajustement budgétaire de 0,5% du PIB. Ce que le projet de budget belge ne permet pas, selon la

Commission. Le gouvernement est invité à revoir sa copie afin d'être en adéquation avec le volet "préventif" du pacte de stabilité.

L'exécutif européen pointe également l'insuffisance d'un glissement de la pression fiscale sur le travail vers d'autres sources de revenus, mais souli-

gne "que la Belgique a accompli des progrès en ce qui concerne le volet structurel des recommandations budgétaires [...] et elle invite les autorités à poursuivre leurs efforts". Elle souligne aussi que "des mesures budgétaires ayant pour effet de réduire le coût du système d'allocations de chômage pourraient [...] renforcer les éléments financiers qui freinent le retour sur le marché du travail [...]. Le projet de suspension temporaire de l'indexation des salaires et des prestations sociales, assortie de mesures de compensation pour les salaires les plus bas [...] devrait améliorer la compétitivité du pays", estime la Commission. Non sans rappeler que "le Conseil (des ministres des Finances de l'UE) avait recommandé à la Belgique de procéder à une réforme structurelle de l'ensemble du système de fixation des salaires".

La Belgique a travaillé "vite et bien"

Le commissaire aux Affaires économiques et monétaires Pierre Moscovici a néanmoins estimé que la Belgique avait travaillé "vite et bien" et qu'elle "doit consolider ses réformes" et "renforcer les efforts pour permettre de remplir les objectifs à moyen terme". La semaine dernière, le Premier ministre Michel avait envoyé à la Commission un courrier détaillant les réformes socio-économiques que son gouvernement entend mettre en œuvre. "Une lettre de

qualité", a précisé M. Moscovici.

Comme celui de la France et de l'Italie, le cas de la Belgique sera donc réexaminé en mars 2015 par la Commission "à la lumière de la version définitive de la loi budgétaire et des pré-

sions attendues des autorités concernant le programme de réformes structurelles annoncé". L'exécutif européen fait preuve de patience, mais Pierre Moscovici prévient: "Cela ne peut pas être du temps perdu. Toutes les options sont sur la table. La Commission n'hésitera pas à prendre ses responsabilités." Si elle est insatisfaite, elle pourrait demander la réouverture d'une procédure d'infraction pour déficit excessif.

Une réforme fiscale dans un an

"La Commission a conscience des efforts belges mais, après six semaines, il faut admettre qu'il est difficile de tirer un bilan", a plaidé le ministre du Budget, Hervé Jamar (MR). Et d'ajouter: "Il faut laisser le temps à ce gouvernement de faire ses preuves. Nous sommes en marche, sans pour autant toucher au pouvoir d'achat des citoyens, quoi qu'en disent certains."

A propos de l'endettement public excessif relevé par la Commission, Hervé Jamar est clair: "Dans un pays où les dépenses publiques représentent 51 % du PIB, il y a de quoi s'interroger. Comment voulez-vous que ce soit soutenable à terme? Soit on est un

pur collectiviste, et alors on vit comme en URSS, soit on mène des réformes structurelles, comme le fait ce gouvernement", a-t-il conclu, annonçant une réforme fiscale dans un an et demandant à chacun de faire preuve de civisme. Un appel voilé aux syndicats? Sans doute.

S.Ta.

7

PAYS SOUS SURVEILLANCE

Selon la Commission, les plans budgétaires de sept pays (Belgique, Espagne, France, Italie, Malte, Autriche, Portugal) présentent un risque de non-conformité avec les critères du pacte de stabilité (un déficit public inférieur à 3 % du PIB et une réduction progressive de la dette à 60 % du PIB).

"Nous prendrons nos responsabilités. La Commission est là pour faire appliquer les règles, avec flexibilité mais sans créativité excessive."

PIERRE MOSCOVICI

Commissaire aux Affaires économiques.

La France n'a pas épuisé la patience de la Commission. Mais presque

Des trois pays auxquels la Commission a demandé de revoir leur copie, la France est celui qui est dans la situation la plus délicate. Elle est en effet la seule sous le coup d'une procédure d'infraction pour déficit excessif - au contraire de la Belgique, qui en est sortie avant l'été. En vertu de cette procédure, lancée en 2009, la France devait ramener son déficit public sous le seuil des 3 % à la fin 2012. Par deux fois, Paris a obtenu un délai pour se conformer aux règles européennes, le dernier courant jusqu'à la fin de 2015. Or, le projet de budget du gouvernement Valls prévoit un déficit de 4,3 % en 2015. Le retour sous les 3 % n'est programmé qu'à l'horizon 2017.

La patience envers Paris s'amenuise

D'aucuns estiment que Paris abuse

de la patience de ses partenaires européens. La semaine dernière, le commissaire à l'Economie numérique, Günther Oettinger, a qualifié la France de "pays déficitaire récidiviste", à traiter "avec rigueur" - ce qui a valu à l'Allemand d'être rappelé à l'ordre par le président Juncker.

La France défend que sa politique budgétaire vise à ménager des marges pour soutenir la croissance. Mais

aussi qu'elle atteint presque son objectif de réduction du déficit structurel (0,8 % du PIB) si on opte pour un autre mode calcul.

La Commission a opté pour l'approche "du dialogue constructif" avec Paris, a expliqué Pierre Moscovici. Précisant que le délai de trois mois accordé s'explique par "des raisons politiques". Notamment parce que le nouvel exécutif européen a besoin

de temps pour étudier la situation française. Peut-être est-ce aussi pour éviter à l'équipe Juncker d'enfiler le costume de père Fouettard moins d'un mois après son intronisation, et ne pas donner du grain à moudre aux eurosceptiques français.

Il n'empêche: Paris est dans le collimateur européen. "L'heure est belle et bien grave pour la France", a grondé Jeroen Dijsselbloem, président de l'Eurogroupe. Pour le Néerlandais, si la France ne convainc pas en mars, elle sera le premier pays à encourir une sanction financière pour non-respect répété du pacte de stabilité. Le piquant de l'histoire est que c'est Pierre Moscovici qui tient le bâton. Celui-là même qui fut le ministre de l'Economie du premier gouvernement de l'ère Hollande.

OleB